

AFFAIRE N° 26 - Classement dans la voirie communale du "Chemin Lory" à Sainte-Clotilde.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par ma lettre N°1388/SG en date du 25 Septembre 1968, j'avais demandé à Monsieur le Préfet le classement dans la voirie départementale du "Chemin Lory" compte tenu de ce que ce dernier relie la Route Nationale N° 2 au chemin départemental N° 44. Il s'agit d'une voie de 4 mètres de large sur 618 m. de long.

En réponse, Monsieur le Préfet m'a fait savoir le 16 Mars dernier (lettre N°1119-SG/DAF/3) que, sur le plan technique, ce classement ne semble pas se justifier pour les raisons suivantes :

- 1°) le chemin en cause n'est même pas classé chemin communal ;
- 2°) il ferait double emploi avec le C.D. 44 ;
- 3°) son emprise est insuffisante ;
- 4°) il est situé en pleine zone d'extension de l'habitat et serait mieux classé comme rue à Sainte-Clotilde.

Monsieur le Préfet appelle, en outre, mon attention sur le fait, qu'en raison de son importance il y aurait lieu de le classer dans la voirie communale et de le moderniser conformément au devis qui a été établi à cet effet par le Service des Ponts et Chaussées.

Ce devis s'élève au total à 22.196.000. F CFA.

M.le Préfet m'a fait également savoir qu'il ne manquerait pas de soumettre cette question au Conseil Général dès que ces différentes formalités auront été remplies.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

Le Maire : comme vous le voyez, Messieurs, le devis actuel se monte à un chiffre important puisqu'il est de l'ordre de 22.196.000. F CFA.

Je vous demande un vote de principe et je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. PARIS : tous les riverains du chemin ont-ils déjà donné leur accord ?

Le Maire : nous en sommes toujours au même point. Il faut donc provoquer une décision de notre part et nous renverserons les rôles...

A ce moment, nous reviendrons vers le Département pour lui demander le classement du "Chemin LORY" dans la voirie "départementale".

Messieurs, je mets aux voix le rapport dont il vient d'être donné lecture.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Le Maire : en s'abstient même quand l'intérêt général est en jeu !

M. GIGANT rappelle à cette occasion que le Chemin Sabattier à Saint-François demande des réparations et améliorations.

Le Maire : nous pourrions utiliser à ce sujet une partie des crédits qui viennent d'être mis à notre disposition pour venir en aide aux "chômeurs" de la Commune. Cette proposition est acceptée par le Conseil.

X

X X